

Lille, le 27 novembre 2014

Communiqué de presse

SÉCURITÉ ROUTIÈRE : L'ÉTAT LANCE UN APPEL À PROJETS EN MATIÈRE DE FORMATION, SENSIBILISATION, ÉDUCATION



Dans le cadre de la politique de lutte contre l'insécurité routière, la préfecture du Nord lance un appel à projets pour des actions de formation, de sensibilisation, d'éducation ou de communication pour l'année 2015.

L'État a fait de la lutte contre l'insécurité routière un enjeu prioritaire avec un objectif de moins de 2 000 tués en 2020. Il apporte, depuis plusieurs années, son concours financier et logistique à plus d'une centaine de projets dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Le département du Nord a enregistré au cours des dernières années une baisse régulière du nombre d'accidents, de tués et de blessés. Avec 69 tués fin 2013 contre 130 en 2007, il a atteint son niveau le plus faible.

Le bilan provisoire de 2014 montre une toute autre évolution : même si le nombre d'accidents ne cesse de baisser, le nombre des tués depuis le début de l'année est en très forte augmentation. Au 25 novembre, 78 personnes ont perdu la vie contre 56 en 2013.

Trois catégories d'usagers sont particulièrement touchées :

- les piétons avec 26 tués entre novembre 2013 et octobre 2014 contre 11 pour la période précédente,
- les seniors (+ de 65 ans) avec 22 tués entre novembre 2013 et octobre 2014 contre 8 pour la période précédente,
- les deux-roues qui restent stables avec 21 tués sur les mêmes périodes, mais qui sont toujours sur-représentés avec 25 % de tués pour 2 % du trafic.

Ces résultats démontrent que la lutte contre l'insécurité routière reste un combat quotidien.

Aux côtés de l'État, une forte mobilisation des différents acteurs de la sécurité routière, collectivités locales, entreprises, associations et administrations, est indispensable pour atteindre les objectifs fixés.

Le PDASR apporte des réponses concrètes, s'inscrivant dans les enjeux prioritaires de la lutte contre l'insécurité routière : les jeunes de moins de 25 ans, les deux-roues motorisés, l'alcool et les conduites addictives, la vitesse, les usagers vulnérables, le risque routier professionnel et les distracteurs. **Des dossiers de demande de subvention** peuvent être déposés pour des actions visant ces enjeux **jusqu'au 26 juin 2015**.

Au-delà de ces actions, l'État lance un **appel à projets 2015** qui met l'accent sur la volonté de mettre en place des actions innovantes qui toucheront un grand nombre d'usagers et orientées sur les trois thèmes : piétons, seniors et deux-roues. Les projets doivent être soumis **avant le 27 février 2015**.

Toutes les informations utiles seront disponibles sur le site de la Maison de la sécurité routière : www.nord-msr.fr à compter de ce lundi 1^{er} décembre.

La Coordination de sécurité routière de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Nord (tél : 03 28 03 86 86) est à la disposition des porteurs de projets pour tout complément d'information.

Chaque citoyen, quel que soit son âge, contribue à sa propre sécurité et à celle des autres en adoptant sur la route un comportement responsable. Pour que la dynamique de lutte contre l'insécurité routière continue à être efficace, il convient d'impliquer chacun d'entre eux dans une véritable démarche d'éducation et de prévention.

Bilan du PDASR 2014 :

- 45 actions effectivement réalisées bénéficiant de 63 000 euros de subventions de l'État pour un volume initial de 57 dossiers pour un montant de subventions de 94 000 euros.
- Des actions portant en majorité sur la lutte contre l'alcool au volant, la sécurité des cyclistes et des piétons et réalisées par des collectivités et des établissements scolaires.
- Des mises à disposition des intervenants départementaux de sécurité routière (62 journées) et des équipements de prévention : simulateurs deux-roues (110 jours), parcours alcoolémie (64 jours) et quizz-box (12 jours).
- L'acquisition d'une piste « vélo » et d'un nouveau simulateur deux-roues. Ces équipements sont mis à disposition gratuitement sur simple demande auprès de la DDTM 59, au minimum deux mois avant l'action de sensibilisation.